

AA285

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

565 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Calculer le PGPF et IP du salarié incapable de reprendre une activité professionnelle

Calcul des PGPF et IP en prenant en compte tous les revenus de remplacement

COMPÉTENCES VISÉES

- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.

PROGRAMME

A. CALCUL DES PENSIONS DE VIEILLESSE DES SALARIÉS

1. Rappel des règles
2. Calcul en cas de perception de certaines prestations sociales (indemnités journalières, pension d'invalidité, rente d'accident du travail)
3. Cas pratiques

B. CALCUL DE LA PERTE DE GAINS PROFESSIONNELS FUTURS

1. Règles applicables
2. Cas pratiques

C. CALCUL DE L'INCIDENCE PROFESSIONNELLE CORRESPONDANT À LA PERTE DE RETRAITE

1. Comparaison entre le montant des pensions de vieillesse dont la victime aurait bénéficié sans l'accident avec celles dont elle va bénéficier du fait de l'accident
2. Cas pratiques

D. ÉTUDIER LES DIVERSES MODALITÉS D'INDEMNISATION

1. Capital
2. Rente

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles et/ou non automobiles

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles d'indemnisation, les prestations des tiers payeurs, les règles d'imputation des prestations, l'emploi des barèmes de capitalisation.

POINTS FORTS

Les participants étudient les règles d'indemnisation des postes PGPF et IP des victimes salariées qui, du fait d'un accident, ne pourront plus reprendre l'exercice d'une activité professionnelle.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation